



COVID-19 : les enfants davantage exposés aux risques d'abus et d'exploitation sexuelle

La pandémie du COVID-19 a un impact sans précédent sur le monde entier. Si la planète tourne aujourd'hui au ralenti, les prédateurs sexuels, eux, ne s'arrêtent jamais et s'adaptent continuellement. Beaucoup de facteurs induits par cette crise sanitaire facilitent la perpétuation de violences, en particulier sur les enfants. Quel est l'impact du COVID-19 sur les enfants ? Que faire pour les protéger, en particulier contre l'exploitation et les abus sexuels ?

ECPAT Belgique vous partage quelques informations essentielles afin de comprendre, et surtout d'agir pour protéger les enfants.

Isolement et marginalisation : facteurs d'accroissement des vulnérabilités

Les mesures prises pour lutter contre l'épidémie nous obligent à rester chez nous. Pour beaucoup d'enfants, la famille est un endroit où ils peuvent trouver confiance, protection et réconfort. Pour d'autres, c'est malheureusement un lieu abusif et toxique. Les mesures de confinement viennent alors renforcer une violence (physique, psychologique, sexuelle etc..) déjà existante et rendent les mineurs particulièrement isolés et vulnérables. Selon le Conseil de l'Europe, un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles en Europe. D'après les données d'ECPAT International, 74% des abus sexuels sont perpétrés par le cercle de confiance de l'enfant.

De nombreux mineurs confinés ne peuvent ainsi pas sortir de l'endroit où ils subissent les violences, afin de chercher de l'aide. Besoin de soutien ? Nous avons listé ci-dessous différentes plateformes et lignes d'écoute.

Si en tant que parent vous vous sentez démunis, **il existe un certain nombre d'outils de soutien à la parentalité.** Ceux-ci pourront vous aider à trouver les mots justes pour expliquer le confinement ou des idées d'activités à destination des enfants. Il existe aussi des plateformes d'échange avec d'autres parents.





Besoin de soutien ? De nombreuses plateformes existent en cas de difficultés :

- Écoute Enfant (103)
- Télé Accueil (107)
- [Équipes SOS Enfants](#)
- SOS Viol (0800 98 100)
- Office de la Naissance et de l'Enfance (02 542 12 11)
- Centres de planning familial
- Médiateurs familiaux agréés
- [Délégué Général des Droits de l'Enfant](#)
- Centre de prévention suicide (0800 32 123)

Quelques outils de soutien à la parentalité :

- SOS Parents (0471 41 43 33), mis en place durant le confinement
- [Burn out parental](#)
- [La ligue des familles](#)
- [L'Office de la Naissance et de l'Enfance](#)
- [Le guide d'UNICEF](#) pour parler du COVID-19 à son enfant
- [L'édition spéciale](#) de Yapaka pour soutenir les adolescents durant la crise sanitaire



Augmentation de l'exposition en ligne

Avec le confinement, le nombre d'heures passées sur Internet a augmenté chez les enfants, en particulier chez les adolescents, étant donné qu'ils ont davantage de temps libre et utilisent les réseaux pour rester en contact avec leur cercle social.

Les prédateurs sexuels l'ont bien compris et cherchent à tirer profit de la situation pour trouver de nouvelles victimes. **En raison de leur exposition prolongée en ligne, les mineurs deviennent plus vulnérables face aux risques d'exploitation sexuelle.**

On craint qu'un nombre croissant de « groomers » profitent du confinement pour contacter des enfants en ligne, soit pour leur demander de produire des images/vidéos à caractère sexuel, soit pour préparer une rencontre future avec ces mineurs après le confinement. Par ailleurs, la production de matériels représentant l'abus ou l'exploitation sexuelle des enfants ne diminue pas. Bien au contraire, la demande s'adapte et les abuseurs se tournent davantage vers la diffusion en « live streaming » de ce genre d'abus.

L'intention ici n'est pas de diaboliser les nouvelles technologies, mais de vous mettre à disposition quelques outils de prévention et de protection. **C'est en reconnaissant que les nouvelles technologies font partie intégrante de leur vie, qu'on pourra donner aux enfants les réflexes pour assurer leur sécurité en ligne.**

Promouvoir la sécurité en ligne :

- [Comment aborder la sécurité en ligne avec votre enfant ?](#)
- [Guide d'activités « peer-2-peer » sur la sécurité en ligne pour les adolescents](#)
- [Vidéos](#) et des [BD](#) produites par et pour les jeunes sur la sécurité en ligne



Des abus plus difficiles à détecter et à signaler

La pandémie du COVID-19 a aussi un impact sur la détection des cas de violences sexuelles et sur leur prise en charge. En effet, une part non négligeable des personnes susceptibles de détecter et signaler des cas d'abus sont confinées. Par exemple, le travail de détection qui se faisait auparavant au travers de l'école, des centres de jeunes ou des plannings familiaux n'a temporairement plus lieu étant donné la fermeture de ces services. Afin de pallier ces manques, vous pouvez avoir un rôle à jouer. Les voisins, par exemple, sont susceptibles de signaler -même anonymement – des bruits récurrents qui leur donnent à croire qu'une situation de violence ou de maltraitance pourrait avoir lieu dans l'appartement d'à côté. **Ne pas fermer les yeux peut permettre de sauver des vies.**

Les centres d'accueil pour les victimes fonctionnent également au ralenti, ce qui laisse raisonnablement craindre pour la protection des enfants.

En outre, la saturation des services hospitaliers liée à l'augmentation des personnes contaminées par le COVID-19 peut laisser penser que la prise en charge des victimes de violences sexuelles sera impactée par cette crise sanitaire. Les Services d'aide à la jeunesse sont eux-mêmes débordés par les demandes de placement d'enfant qui ont grandement augmenté suite au confinement. Les enfants dont les parents sont hospitalisés doivent aussi être placés. Afin de faire face au manque de familles d'accueil disponibles, un mouvement citoyen s'est mis en place, permettant aux enfants d'être accueillis dans des familles volontaires, mais les professionnels de la protection de l'enfance, s'ils saluent l'initiative, **soulignent également leur crainte quant au fait que ces familles bénévoles sont inconnues des Services d'aide à la jeunesse et qu'elles ne sont pas formées à l'accueil d'enfants placés.**

Enfin, n'oublions pas que la pandémie a aussi un impact important sur le travail des organisations de protection de l'enfance, comme ECPAT Belgique, qui a dû interrompre momentanément toutes ses formations à destination des professionnels et des jeunes. **Moins de sensibilisation signifie moins de détection**, qu'on se le dise...



Comment signaler un abus sexuel d'enfant ou un cas d'exploitation ?

- Si l'enfant est en danger, contactez le 101.
- En cas de doute, contactez l'équipe SOS Enfant de votre région. Des équipes, formées de psychologues, d'assistants sociaux, de médecins et de juristes prendront en charge votre signalement.
- Child Focus est également joignable au 116 000 ou via info@childfocus.org
- Si vous êtes à l'étranger, utilisez Je dis STOP !

Envie d'en savoir plus ?

- Rendez-vous sur www.eapat.be
- Découvrez notre e-learning pour apprendre à détecter les cas de traite des enfants
- Ainsi que des vidéos, des analyses, des brochures sur la thématique

La crise sanitaire engendrée par le COVID-19 est particulièrement impactante pour les organisations comme ECPAT Belgique, dans la mesure où leur fonctionnement même est mis à mal et les fonds habituellement disponibles deviennent très incertains.

Si vous souhaitez contribuer à la survie de nos activités, vous pouvez faire un don sur le compte d'ECPAT Belgique (BE27 2100 4712 4773). Merci pour votre soutien !

Analyse réalisée par
© ECPAT Belgique
avril 2020